

Suivant une autre dépêche, le nombre des victimes est de 500. A Keynton, le reste s'est effondré sur une distance de 25 à 30 milles.

La houille artificielle

L'industrie se demande parfois avec inquiétude quel combustible remplacera la houille après l'épuisement des mines. Qu'elle ne transige pas : un Allemand, M. Montag, vient d'inventer un nouveau produit d'un prix insignifiant : 1 fr. 25 les 100 kilos.

Il développe, en brûlant, une grande chaleur, donne une flamme très claire et ne laisse pour résidu qu'une poudre de cendres blanches. Il a comme base de la tourbe agglomérée avec des substances chimiques pressées dans un moule à briques.

En vain des financiers de Mannheim ont offert à l'inventeur le poste de directeur dans une usine à établir pour l'exploitation de sa découverte un traitement de 20.000 francs par an et 2 % sur les bénéfices nets. Il ne veut pas livrer son secret.

Valisier, ton savon du Congo Est aussi fin que bon et beau

Chronique Locale ROUBAIX LES TAXES DE REMPLACEMENT

Un conflit entre la Commission des octrois de la Chambre et le Ministre des Finances. Le surplus demandé pour la ville de Roubaix, refusé. — La question des nouvelles taxes de remplacement a été résolue avant le 1^{er} juillet.

On sait que M. Caillaux, ministre des finances, avait déposé, la semaine dernière, sur le bureau de la Chambre des députés, en faveur des villes de Roubaix et de Lille, une demande de suris concernant l'application de la loi du 29 décembre 1897.

A ce sujet, nous recevons le télégramme suivant d'un de nos correspondants : « Paris, 24 juin. — La Commission des octrois de la Chambre s'est réunie cette après-midi pour examiner les projets déposés, la semaine dernière, par le ministre des finances et qui ont pour objet d'autoriser les villes de Roubaix et de Lille à proroger jusqu'au 31 décembre 1901, inclusivement, la perception des taxes et surtaxes d'octroi actuellement en vigueur, y compris les taxes et les surtaxes sur les boissons hygiéniques.

« La Commission a été unaniment d'avis que le nouveau suris sollicité par les villes de Roubaix et de Lille n'était pas justifié. En conséquence, elle a décidé de repousser les projets du ministre.

« Elle a chargé son président, M. Victor Dubois, d'informer M. Caillaux que, contrairement à l'usage, elle ne ferait pas de rapport sur ces projets.

« Le ministre va donc être obligé, soit d'inviter les villes de Roubaix et de Lille à appliquer, dès le 1^{er} juillet prochain, la loi du 29 décembre 1897, soit à mettre le Parlement en mesure de statuer avant la fin du mois, sur de nouveaux projets, comportant l'établissement de taxes de remplacement pour ces deux villes.

« La décision de la Commission des octrois va hâter, pour Roubaix, la solution de l'importante question de la suppression de l'octroi et des taxes de remplacement.

« Dans les cinq jours qui nous séparent seulement de la date fixée, il faudra que le projet du maire de Roubaix, voté vendredi par la majorité collectiviste du conseil, soit envoyé au Préfet du Nord qui, après examen, le transmettra au ministre de l'intérieur qui le renverra au ministre des finances. Etudie ensuite par la Commission des octrois le projet viendra devant la Chambre pour être discuté, modifié, approuvé ou refusé.

« Si le projet est voté, le Sénat sera alors appelé à ratifier le vote de la Chambre. La loi ne sera applicable à Roubaix que le lendemain de sa promulgation à l'Officiel. Il n'y a donc pas de temps à perdre et les formalités de transmission du projet, seront forcément simplifiées le plus possible.

« Il est probable que la Chambre siégera, mercredi, pour statuer sur la question qui sera discutée dans une seule séance. Le lendemain, jeudi, le Sénat qui doit se réunir en séance ordinaire, examinera le projet. De cette façon, si le projet est voté, la loi autorisant la perception des taxes de remplacement, pourra paraître samedi ou dimanche à l'Officiel.

Dans la soirée de lundi, les conseillers municipaux ont reçu la communication suivante :

Roubaix, le 24 juin 1901.

Monsieur le Conseiller, J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de budget de la ville de Roubaix pour l'année 1902. Le budget est de 2.618.087 fr. 38, et les dépenses de 2.618.087 fr. 38.

Le suris étant refusé, la séance aura-t-elle lieu ?

LES OPINIONS SUCCESSIVES DE M. CARRETTE sur l'Octroi.

Dans la dernière séance du Conseil municipal, M. Motte a fait allusion à la déposition de M. Carrette, maire de Roubaix, devant la Commission sénatoriale des octrois, en 1894.

Il nous paraît intéressant de rappeler dans quelles conditions et sous quelle forme se produisit cette intervention devant le Sénat du citoyen-maire de Roubaix.

La Commission avait pensé que pour s'éclairer et apporter au Sénat des solutions ayant plus d'autorité, il était utile de faire une enquête non pas auprès de toutes les municipalités des villes d'octroi, mais auprès des plus importantes et en choisissant au Nord, à l'Est, au Midi et au Centre, en s'adressant aussi à des villes qu'on appelle plus spécialement des villes étrangères.

Roubaix eut, grâce à son importance industrielle, l'honneur de figurer parmi les villes dont les municipalités furent consultées. Invité à venir faire connaître son sentiment, M. Carrette saisit la Commission du rapport que voici :

SUPPRESSION DES OCTROIS L'octroi de Roubaix a produit en 1899 2.018.087 fr. 38 Les frais de perception se sont élevés à 191.612 fr. 76

Bénéfice net 2.426.474 fr. 62

« Les recettes d'octroi étant indispensables pour équilibrer le budget de la ville, elles devraient être remplacées par une imposition extraordinaire suffisante, si elles venaient à être supprimées.

« Quelle serait l'importance de cette imposition ? Cette imposition devrait comprendre autant de centimes additionnels qu'il en faut pour couvrir le déficit de 2.426.474 fr. 62

« La somme de 2.426.474 fr. 62 à laquelle il faudrait ajouter les frais de perception qui seraient de 72.704 fr. 23

« Le tarif étant de 3 % soit pour l'ensemble une somme de 2.499.268 fr. 65

« Une centime additionnelle sur les contributions directes produisant 15.631 fr. 10

« Il en faudrait 160 pour assurer une recette équivalente à celle que donne le service de l'octroi, à la condition, toutefois, d'être appliquées également à toutes les contributions directes, personnelles-mobilières, foncières, portes et fenêtres et patentes ; il doublerait à peu de chose près l'imposition des contributions.

« Mais si l'imposition en question ne devait frapper que la propriété foncière, comme semble l'indiquer l'article 1^{er} du projet de loi adopté par la Chambre, ce n'est pas 160 centimes additionnels qu'il faudrait voter, mais bien 826, ce qui ferait sur le produit de l'octroi une majoration d'environ 4 fois 1/2 ce qu'elle est en ce moment.

« Les conséquences de cette majoration se feraient sentir de la manière suivante : Une maison d'un loyer annuel de 100 fr., qui paie en ce moment 4,20 de contribution foncière paierait 21 francs 40, et ainsi de suite.

« Il va de soi, qu'en fin de compte, c'est le locataire qui supporterait seul l'aggravation.

« Pour diminuer cette charge exorbitante il faudrait faire entrer en ligne de compte l'outillage industriel qui, à l'exception du matériel agricole immuable par destination, n'est pas sujet à la contribution foncière — tels que les métiers à tisser, les peigneurs, les broches, etc.

« De cette manière on arriverait à réduire pour Roubaix de 21 francs 40 à 13 francs 10 l'imposition en perspective pour la propriété foncière d'un loyer annuel de 100 francs.

OBSERVATIONS GENERALES

« L'application des nouvelles taxes pourrait avoir pour conséquence l'éloignement des établissements industriels du territoire de Roubaix, les contribuables étant certains de trouver dans les communes limitrophes, non soumises à l'octroi, un soulagement considérable dans l'emploi de l'impôt.

« D'autre part, il ne semble pas que la suppression des droits d'octroi profite sensiblement à la classe ouvrière, celle-ci ne consommant en grande partie que des denrées non sujettes ou des denrées pour lesquelles elles n'obtiendra aucune réduction. En effet, elle ne se nourrit que de pain, légumes et viandes de basse boucherie et viandes de cheval, toutes choses que l'octroi n'atteint pas à Roubaix.

« La bière qu'elle consomme est achetée pour le plus grande partie au cabaret et là, étant donné le faible droit d'octroi qui la grève, elle se vendra tout aussi cher qu'ailleurs.

« En résumé, la suppression des octrois n'est pas une mesure qui soit profitable à la population ouvrière de Roubaix, en ce sens qu'elle lui ferait supporter une majoration certaine en loyers, sans compensation équivalente du côté

des droits d'octroi qui ne l'atteignent que faiblement.

Le rapport était suivi de cette note :

« La ville de Roubaix se trouvant dans une situation exceptionnelle concernant la question des octrois, elle ne pourrait accepter cette suppression qu'elle désire néanmoins en principe, qu'autant qu'on lui laisse (sic) l'autonomie complète pour pouvoir mesurer les taxes au mieux des intérêts de tout le monde, car toutes les villes n'ont pas, à notre avis, les mêmes intérêts, selon leur commerce et leurs industries.

Le rapport et la note — qui trahit suffisamment son auteur pour que nous insistions sur la différence de rédaction de l'un et de l'autre — furent déposés, le 17 février 1894, par M. Henri Carrette, sur le bureau de la Commission sénatoriale.

L'ASSOCIATION DES CHIMISTES A ROUBAIX. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Association des chimistes de scierie et de distillerie de France et des colonies tiendra son grand Congrès annuel à Lille, les 8, 9, 10 et 11 juillet prochain.

Le lundi 8, les congressistes partirent de Lille, à huit heures 35 du matin, à destination de Roubaix, pour visiter : Le peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avallonghem, et les deux teinturerie de M. Montag, rue de la République, nos 24, nos 25 et 26 ; MM. Motte et Bourgeois, 23, rue des Longues-Haies.

ROUBAIX, ONZIEME VILLE DE FRANCE. — Nous donnons d'autre part les résultats du recensement quinquennal de 1901, pour les villes de France ayant plus de 30.000 habitants. Roubaix, qui avait en 1896, le huitième rang avec 124.447 habitants passe au onzième avec 124.660 habitants.

Les dix villes ayant plus d'habitants que Roubaix sont, par ordre : Paris, 2.660.559 ; Marseille, 404.416 ; Lyon, 347.699 ; Saint-Etienne, 146.071 ; Nantes, 129.349 ; Le Havre, 129.044 ; Nice, 125.099.

L'AGRANDISSEMENT DE L'EGLISE DU SACRE-COEUR. — L'adjudication des travaux d'agrandissement de l'église du Sacré-Coeur ou lieu, vendredi après-midi, au presbytère, sous la présidence de M. Paul Wattine, président du Conseil de fabrique. Le devis était de 118.886 francs 54. Sept soumissionnaires se sont présentés. C'est M. Paul Hesson qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 12 fr. 20 c.

NECROLOGIE. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Victor Houzet, négociant en charbons, qui a succombé lundi matin, à l'âge de 80 ans, après une longue et pénible maladie.

M. Victor Houzet faisait partie depuis longtemps de la Jeunesse catholique dont il était un des membres les plus actifs et les plus dévoués.

Nous adressons à sa mère, Mme Houzet, l'expression de nos sentiments de profond condoléance.

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES. — Mlle Besch, employée à Roubaix (téléphone) est nommée employée à Valenciennes (téléphone).

Mlle Margerin, postalière, est nommée employée à Roubaix (téléphone).

ŒUVRE DE LA BOUCHE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — Dans sa réunion d'hier, le Comité a définitivement fixé le tirage des primes, offertes aux généreux souscripteurs de la saison 1900-1901, au dimanche 7 juillet.

Sous peu, nous donnerons le détail de la matinee populaire organisée à cette occasion. Que les retardataires se pressent, les derniers carnets de souscription sont mis en circulation.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE. — Les anciens élèves de l'ancienne école, le Comité a décidé de faire une excursion au Mont de l'Enclus, le dimanche 7 juillet. Le départ aura lieu à huit heures précises ; un orchestre accompagnera les excursionnistes. Les adhésions sont reçues chez M. Flipo, 87, Grande-Rue et chez les membres du Comité.

UN TRES JOLI CHOIX DE SOIERIES des plus avantageuses est mis en vente, chez M. Delannoy-Carré, Grande-Place, à Roubaix. Des occasions extraordinaires sont offertes à la clientèle durant ces quelques jours. Les dames feront bien de se hâter.

Tout le monde sait combien est méritée la vogue de cette maison si ancienne, dont les soieries sont si justement réputées.

UNE FEMME QUI SE CASSE LE BRAS. — Dans la matinée de lundi, vers neuf heures, une ménagère de Roubaix, en descendant dans la cour de son habitation, a fait une chute si malheureuse qu'elle s'est fracturé le bras gauche. Un docteur appelé pour lui donner des soins a déclaré que son état nécessiterait un repos de six semaines.

UN HABITANT DE MOUVAUX MORT SUBITEMENT RUE DE BEAUMONT. — Un tisserand habitant à Mouvaux, route de Roubaix, M. Henri Déléchien, était assis, dimanche, vers midi, dans le magasin de son atelier, lorsqu'il tomba, quand tout-à-coup, il s'affaissa et tomba comme une masse à terre.

Les soins épressés des gens de la maison et de M. le docteur Morival, qui avait été mandé en toute hâte, n'ont pu rappeler le malheureux à la vie. M. Henri Déléchien a succombé à une hémorragie

gic cérébrale, d'après M. le docteur Morival ; il était âgé de cinquante-cinq ans. Son corps a été ramené, lundi, à Mouvaux.

UNE SCENE DE VIOLENCE A LA GARE. — Dimanche soir, à 7 heures, le train de onze heures 47, sous le pont de la gare, a été arrêté par un homme qui se précipita sur le quai de la gare. Un domestique, demeurant rue de Turmeau, 14, Gaston Godry, âgé de 35 ans, aussitôt descendu de son train, se porta à la rencontre d'un surveillant de la Compagnie, René Martin, et, sans aucun motif, le gifla.

Le coup fut porté avec une violence telle que l'employé tomba sur le quai, et, dans sa chute, se fit des contusions au coude droit.

René Martin a déposé une plainte à M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement, qui a dressé un procès-verbal à la charge de Gaston Godry, pour violence verbale.

UNE CHUTE DANS UN ESCALIER. — Une ménagère de la rue Pierre-de-Mouvaux, cour Ballemore, 4, Eugénie Cordonnier, âgée de 35 ans, se trouvait l'escalier de son habitation, quand elle perdit l'équilibre et dégringola. Dans sa chute, la pauvre femme s'était fracturée la clavicule droite. M. le docteur Bernard a été appelé à lui donner des soins et l'a fait admettre, lundi, à l'Hôtel-Dieu.

UN ACTE DE VANDALISME. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des individus mal intentionnés ont brisé plusieurs arbres de l'avenue des Villain-Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement, a été avisé de cet acte de vandalisme et a mis aussitôt des agents à la recherche de ceux qui l'ont commis.

UN AMATEUR D'ACCORDION, Nicolas Stralosse, peigneur, âgé de 34 ans, demeurant place Falgoutte, jousait un air de son instrument en regardant de police le remuant, lui dressa procès-verbal pour tapage nocturne.

MENES FAITS. — Un journalier, Eugène Devenghel, âgé de 29 ans, demeurant rue des Halles, 15, qui, étant ivre, causait du scandale, rue des Fossés, dimanche soir, vers six heures, a été l'objet d'un procès-verbal.

M. de Mes, docteur vétérinaire, maître-magasin, demeurant rue de la Paix, qui se trouvait dimanche après-midi, vers trois heures, à proximité de son domicile, dans un état d'ivresse, s'est vu rédiger un rapport, pour scandale sur la voie publique.

Flécherie Cornil, cabaretier, rue Saint-Elisabeth, a trouvé, près de chez lui, un siège de voiture de maître.

ENTRETIEN DU MARDI 25 JUIN 1901. — Mme veuve J.B. Dajardin, née Sophie-Eugénie Meurisse, neuf heures, église St-Jean-Baptiste.

OBITS DU MEME JOUR. — Mme veuve Alfred Guio, née Maria Leconte, et Charles Leconte, neuf heures et demie, église St-Sépulchre.

Beurre d'Outre-mer, le mouleur, pasteurisé, Frais, le kilogramme 3,40

Frais tous les jours, à la vente de la boulangerie de la rue de la Paix, 13, et dépôt succursales.

L'IMMENSE SUCCES obtenu par les Pilles du Dr Somer en véritable traitement rationnel des maladies de l'estomac, des intestins et des affections qui en dérivent. Elles régularisent d'une façon absolue les fonctions de la digestion et donnent à l'organisme la force et la santé.

Dépôt général : M. Boyaval, pharmacien, 108, rue de Lannoy, à Roubaix et toutes pharmacies. 2 fr. 40. 40632

Pour vérander, prenez des sièges en rotin, E. Robache, 12 rue de Mouvaux

Julia aux fruits. Voir aux annonces. 85311

Communications

ROUBAIX. — Club Moderne. — Dans son assemblée du 22 juin, la Commission a été renouvelée comme suit : Président, Auguste Dubas ; vice-président, Alfred Godron ; secrétaire-général, Henri Vroman ; secrétaire, Jules Gohel ; trésorier, Henri Soys ; commissaires, Jules Verfaillie, Edmond Despiau, Paul Coste ; directeur de la chorale, François Willem ; directeur de la dramatique, Henri Molard ; bibliothécaire, Henri Datrieux. Les répétitions pour la section dramatique auront lieu dorénavant le mardi, à huit heures et la section gymnasie en sera en projet le dimanche matin, de huit heures à dix heures. Les personnes désireuses de faire partie du Club, sont priées de se faire inscrire au local, rue Neuve, Café de la Cloche.

LA QUESTION DES BAINS PUBLICS. — On nous prie d'insérer la communication suivante : « Les membres de la minorité du Conseil municipal attirent l'attention des électeurs et contribuables, sur la proposition qu'il y a lieu d'opposer, le jour de l'ouverture du commodé et incommode, qui se fera le jeudi 27 juin, à la mairie, de dix heures à midi, par M. Edouard Roussel, conseiller général.

« Cette enquête a pour but de recueillir l'avis des intéressés sur l'acquisition d'un terrain, en vue de créer un établissement de bains publics à Croix.

« Cette institution, absolument inutile dans cette ville, vu la proximité de Roubaix, aura comme résultat le plus cher de gêner les habitants de longue date, les finances municipales qui sont déjà en déficit.

« Nous engageons donc les gens sages de leurs intérêts à protester énergiquement contre la création d'un établissement de ce genre, qui, comme celui installé à Roubaix, servira à agrandir de plus en plus les charges déjà trop lourdes des contribuables.

« Un détail qui est important de noter : c'est que dans la majorité des communes du Combaix qui a voté l'établissement de bains, il se trouve cependant des conseillers qui ont voté hostiles à cette création, à cause des charges qui en résultent.

« Donc, à cet effet, nous avons l'honneur d'informer nos concitoyens, qu'ils trouveront, au domicile des conseillers de la minorité, des listes de protestation qu'ils pourront signer jusqu'à jeudi matin, neuf heures.

ques publiées dans le Progrès au sujet de la prétendue séquestration du content de Notre-Dame du Cateau, dont nous avons parlé :

1. Il n'y a ni séquestration d'enfants, ni même espèce de séquestration, car cette jeune fille, pensionnaire depuis deux ans, fréquente la classe, prend part aux récréations et aux promenades, au vu et au su de tout le monde et retourne en vacances aux époques réglementaires, sauf pour les dernières vacances de Fécamp.

2. Mme Suris ne s'en est jamais occupée ; elle a donné le jour à l'enfant, mais elle ne l'a ni nourri ni élevé. C'est bien différent de ce que dit votre rédacteur.

3. Cette enfant a été élevée chez sa grand-mère ; son père, qui a confié aux bons soins des sœurs, payait la pension, venait la voir de temps en temps, et avait formellement défendu à la supérieure de la laisser recevoir la visite de cette mère qui l'avait abandonnée dès sa naissance.

4. Les pièces légales produites par M. le maire d'Anor font foi de l'exactitude de cette assertion.

5. Quant aux termes d'« étrangère », se mettant au-dessus des lois, nous sommes Canadiennes plus que tout rédacteur. Ce n'est pas à lui que nous irons demander un certificat de civisme et de vrai patriotisme.

Cette rectification confirme tout ce que nous avons dit sur cette question. Mais nous demandons alors comment l'administration va agir à l'égard du commissaire de police, l'auteur de ce véritable scandale et de cette violation de domicile.

Peut-être va-t-on lui donner l'avancement.

Bulletin météorologique ROUBAIX, lundi 24 juin 1901. 2 heures soir, 27 au-dessus de zéro. — 772, beau temps.

« A cette heure, l'un d'eux se rendra à la Mairie pour y remettre entre les mains de M. le Commissaire-Inspecteur »

« Nous publions, dans le numéro du 4 Journal de Roubaix à paraissant jeudi matin, le texte entier de notre protestation »

« Les membres de la minorité : Deloporte, Dufour, Dele, Malles, Baudier, Dubout »

WASQUEHAL

UN PIONNIER VOYAGEUR s'est absenté, lundi, près de la maison de M. Jéna, boulevard, place de la République. On le retrouva le lendemain à Valenciennes, où il avait été arrêté par la gendarmerie et relâché sur l'avis gracieux des inscriptions suivantes : Hagin Hood 2178-22

FLEURS

REUNION DE COMMISSION. — La Commission des fêtes se réunira, dimanche, 30 juin, à la Mairie. Ordre du jour : Organisation des fêtes du 14 juillet.

LEERS

BENEDICTION D'UNE FABRIQUE. — Le hamas de la Paroisse était en fête, lundi, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle fabrique de MM. Albert Farnez et M. Camille L'abbé Deruyver, vicar de Leers, qui a procédé à la bénédiction de l'église.

« A six heures, a eu lieu une assemblée ecclésiastique. Le hamas, assisté par M. Hespel, accompagné de M. Cyrille Deronne, a été à Tamplève (Belgique), après un heureux voyage.

L'animation a été très grande, au hameau de la Papinrie, durant toute la journée.

ANNAPES

AVIS AUX HABITANTS. — L'avis suivant a été affiché à la mairie d'Annapes : « Les habitants de la commune qui ont obtenu des récompenses officielles du Gouvernement pour leurs actes de courage ou leurs services et long séjour dans la même maison, sont priés de faire connaître leurs noms en produisant les pièces justificatives qui ont motivé les récompenses. Ces renseignements sont destinés dans le but d'établir un tableau d'honneur. Les familles dont un membre récompensé serait décédé, sont invitées également à donner les mêmes indications »

ANSTAING

UNE BENEDICTION DE DRAPEAU. — Le conseil municipal d'Anstaing a été en fête dimanche : la société des Anciens combattants faisait bien son devoir. La plupart des maisons étaient pavées. La fanfare de Chéreau, l'Harmonie de l'Anstaing et les Anciens combattants de Tressin étaient venus prêter leur concours à la cérémonie.

« Vers trois heures, un cortège s'est formé à la gare de Tressin et s'est dirigé vers l'église. Après le chant des vêpres, M. le curé a prononcé un discours, et a expliqué ce que représentait l'emblème qui allait être béni. Il a retracé les devoirs du soldat et les a mis en parallèle avec ceux du chrétien. Le drapeau a ensuite été béni, les fanfares ont exécuté plusieurs morceaux, et la cérémonie s'est terminée par un salut solennel.

« A la sortie de l'église, un concert a été donné par les deux sociétés musicales. Puis, M. Cyrille Deronne, président des Anciens combattants d'Anstaing, a prononcé un discours et M. Louis Boutevin, maire de Lys, a présidé un banquet à la mairie. M. Boutevin a prononcé quelques paroles et a remercié l'organisation de cette belle fête. M. Boutevin a répondu en faisant les compliments d'un ami, en faisant bien leur devoir, les sentiments religieux et les sentiments patriotiques. Ses paroles ont été chaleureusement applaudies. M. Boutevin a ensuite donné une fête intime dans son parc à toutes les sociétés.

ASOQ

UNE FETE FLAMANDE. — L'administration municipale avait organisé pour le dimanche 23 juin une fête flamande en faveur d'une famille nécessiteuse. Cette fête s'est déroulée au milieu d'une grande animation. Y ont pris part : la Musique municipale de Lys et les Anciens combattants d'Anstaing ; la fanfare et la société des pionniers de Forest.

« Ces diverses sociétés ont été reçues à la mairie à trois heures et demie, puis elles se sont formées en deux groupes qui ont parcouru les différents quartiers de la commune. Des concerts ont été donnés dans chaque quartier jusqu'à huit heures du soir. Tout le long du parcours ont été les cortèges, se trouvaient des quêtesurs, un nombre de dix-neuf. Leurs vociférations ont été très fructueuses.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier charbonnier, J.-B. Gérard, âgé de 32 ans, travaillant pour le compte de M. Piquet-Desobannes, se trouvait dans le coin de la gare de Lannoy lorsqu'il tomba de la voiture qu'il conduisait et se fit une entorse au pied droit. M. le docteur Waridel lui a prescrit deux jours de repos.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX Maison fondée en 1835 (Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles. Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Registres. — Carnets, etc., etc. — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés.

CESSION DE COMMERCE LIQUIDATION GENERALE

M^{rs} BIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX OCCASIONS REBELLES POUR CAGABAY

Œufs frais, 13, rue du Bois.

MAISON DEFLOU 8, rue de la Gare, 8, Roubaix, met en vente un lot considérable de souliers et bottes jaunes et noirs, pour voyage et distribution de prix.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX Section de la rue du Moulin. — Mercredi 26 courant, à 8 heures et demie précises du soir, estaminet F. Mondet, rue du Moulin, 3, réunion du comité de section. Urgent.

WATTEBLOS

LA DUCASSE. — La deuxième journée de la ducasse a été digne de la première. Les loges des deux places ont fait de bonnes recettes. La ménagerie contemporaine a eu

DERNIERE HEURE

3^e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3^e ÉDITION

EXPLOSION DANS UNE CASERNE A PARIS

Paris, 24 juin. — Ce soir, à la caserne de la Tour-Maubourg, au moment où l'on réchauffait le service formant la porte d'un hangar, où étaient rangées des caisses vides et des caisses pleines de cartouches, une explosion violente se produisit. La toiture du hangar fut en partie enlevée et le caporal brûlé à la main droite et au visage. On ignore encore la cause de l'explosion.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 24 juin. — M. Rozier, conseiller socialiste, a déposé un ordre du jour réclamant la laïcisation immédiate des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de St-Louis. M. Gaston Méry a immédiatement saisi le Conseil d'une proposition tendant à ce que la population soit consultée par voie de referendum, dans chaque circonscription hospitalière, sur l'opportunité de la réintégration des Soeurs dans les hôpitaux. Les socialistes, si partisans du referendum en d'autres circonstances, ont naturellement refusé cette proposition, se refusant de donner leur assentiment à une mesure qui tendrait à rendre l'expérience dont le résultat ne peut que tourner à leur confusion. Malgré leur opposition, la proposition de M. Gaston Méry a été votée par 45 voix contre 30. L'ordre du jour de M. Rozier a été ensuite adopté à une majorité de trois voix.

UN EBOULEMENT DANS UNE MINE DEUX HOMMES ENSEVELIS

Saint-Etienne, 24 juin. — Le mineur Salien et l'entrepreneur Boche ensevelis vivants dans le puits de Villaine à la Ricamarie, par un éboulement dans la galerie, ont été retirés vivants ce matin, à 7 heures, après avoir passé près de 48 heures dans leur réduit. Les deux malheureux, qui s'étaient évanouis, n'ont retrouvé leurs sens qu'après des soins énergiques et des inhalations d'oxygène.

LA COURSE PARIS-BERLIN